



SOMMAIRE

- 1 Edito
- 2 Les manuels numériques
- 2 Programmes EPS et DNB : changement complet de philosophie de la discipline
- 3 Le SNUipp-FSU est contre la création

- d'un vivier unique de remplaçants
- 3 « Les services publics doivent être réinventés (...) D'autres vont disparaître. »
- 4 Le jeudi 30 mars 2017 les retraités en colère à Mulhouse et Strasbourg
- 4 Laïcité en Alsace et Moselle: victoire et défaite !

Les manuels numériques

La région Grand Est a décidé de développer l'usage des manuels numériques : une expérimentation, annoncée à grand renfort d'articles dans la presse locale, débutera à la rentrée 2017 dans 50 lycées « volontaires », dont 13 en Alsace.

Annouer dès maintenant une généralisation des manuels numériques en quatre ans nous paraît pour le moins prématuré : il est indispensable de garantir la prise en compte des résultats de ce qui ne doit être qu'une expérimentation. De nombreux aspects de ce projet nous inquiètent. La Région n'a pas jugé utile de consulter les enseignants et les représentants des personnels en amont, qui pourtant les premiers utilisateurs des manuels : leur choix doit rester leur prérogative exclusive.

Le projet prévoit d'assurer la gratuité des licences, mais il reviendra aux familles de s'équiper en matériel informatique mobile : une utilisation intensive du matériel empêcherait de se contenter d'appareils d'entrée de gamme et prétendre que l'on pourrait demander aux élèves d'utiliser leur Smartphone est méconnaître la réalité du travail en classe. Comment garantir que chaque élève puisse utiliser ses manuels scolaires en classe comme à domicile ?

L'usage du manuel numérique est présenté comme devant « faciliter l'insertion professionnelle » des lycéens, mais aucune ne démontre sa supériorité sur le support papier : le numérique n'est qu'un outil, il n'est pas une fin en soi mais doit être mis au service de la pédagogie.

Actuellement, les établissements sont très mal équipés. La région assure vouloir déployer des réseaux wi-fi et renforcer l'équipement des établissements concernés en vidéoprojecteurs. Nous suggérons de commencer par s'assurer que TOUS les établissements disposent d'un matériel informatique fonctionnel et d'une connexion internet performante, et que les équipements choisis ne menacent la santé ni des élèves ni des personnels.

Enfin, le manuel numérique questionne sur son empreinte écologique et son impact sanitaire et social (durée de vie des équipements réduite, surexposition aux ondes wi-fi, déchets électroniques, conditions de travail dans les usines de fabrication).

Pour toutes ces raisons, dans les conditions actuelles, la section académique du SNES-FSU de Strasbourg n'est pas favorable à l'expérimentation envisagée et, avec les S3 de Reims et Nancy-Metz et les fédérations de parents d'élèves, elle va interpeller Philippe Richert, le président de région.

Elise Peter, SNES-FSU



Manuel numérique trop bien

Inclus

- version ENSEIGNANT avec mouchard du ministère
- version ELEVES avec récolte illégale de données personnelles

Programmes EPS et DNB : changement complet de philosophie de la discipline

EPS
JE VEUX QUE
MA NOTE COMPTE !

L'Éducation Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :
donnons lui toute sa place !

Campagne DNB

#EPS#JeVeuxQueMaNoteCompte

A force de compétences transversales, assaisonnées de micro-compétences opérationnelles, l'EPS est transformée dans les nouveaux programmes, en discipline d'appui aux autres matières : sa disparition aux épreuves du brevet en atteste.

Cette EPS se perd dans des intentions éducatives généreuses mais bien trop générales : sa mission se réduirait à sociabiliser les élèves, rétablir la santé, et vivent les EPI SVT-EPS.

Mais ces EPI sont rarement intitulés EPS-SVT : la vassalisation rampante est en marche.

L'EPS n'aurait donc plus d'objet propre ? La performance, au sens large de production et de dépassement de soi, serait passée par pertes et profits ? Le point d'orgue de cette nouvelle orientation mise en place par l'inspection générale est la disparition d'une épreuve physique d'EPS au DNB....Alors a-t-on encore besoin d'enseignants d'EPS ?

A travers l'exemple de l'EPS nous voyons que la réforme du collège s'attaque à l'essence même des disciplines pour les déconnecter de leur propre objet d'étude. Cela dénature nos métiers et risque de baisser le niveau d'exigences spécifiques demandé aux élèves..

Bertrand Horny et Benjamin MAILLOT, SNEP-FSU



Le SNUipp-FSU est contre la création d'un vivier unique de remplaçants

Lors du CTM du 22 mars, la création dans les écoles d'un vivier unique de remplaçants a été actée, supprimant ainsi les particularités de certaines de leurs missions. Le SNUipp-FSU s'est prononcé contre ces propositions, défendant la différenciation entre remplacements de courte durée et de longue durée, selon les types d'absence à pourvoir.

Pour le syndicat, l'abandon de la différenciation des missions entraînera une dégradation du remplacement. Il a rappelé que cela nuira à l'attractivité de ces postes qui ont des exigences différentes et que cela provoque d'ores et déjà des inquiétudes en pleines opérations de mouvement. De plus, le risque est grand de supprimer ainsi les moyens spécifiques de remplacement pour la formation des enseignants qui est déjà très largement insuffisante et d'être préjudiciable à la spécificité du remplacement en éducation spécialisée. Suite à la demande du syndicat, alors que l'échelle d'intervention devait être départementale, les zones géographiques seront déterminées en CTSD.

Le SNUipp-FSU a également exprimé son désaccord sur la possibilité d'organiser les 18 heures de formation et d'animation pédagogique pendant les petites vacances sur la base du volontariat ou celle de faire appel aux remplaçants pour pourvoir à l'année des postes incomplets.

Pour le SNUipp-FSU, la réponse aux difficultés de remplacement passe par la reconstitution du vivier, actuellement mis en œuvre par le ministère, et non par une désorganisation du service actuel.

Virginie Solunto, SNUipp-FSU 67



« Les services publics doivent être réinventés (...) D'autres vont disparaître. » Annick Girardin, ministre de la Fonction Publique.

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 mars, toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires présenté par Annick Girardin ; projet qui modifiait le statut général de la fonction publique afin de « favoriser la mobilité à l'intérieur de chaque fonction publique et entre les trois fonctions publiques ».

Comment ne pas croire que l'objectif est d'imposer la mobilité forcée aux fonctionnaires, de les « déplacer » plus facilement et d'en faire des « variables d'ajustement » des conséquences de la réforme territoriale et des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs ?

L'article 1 de ce projet crée des règles statutaires identiques pour certains corps communs à 2 des 3 versants de la fonction publique. Cet article constitue donc une pièce maîtresse dans la mise en place de « l'inter-ministériat », c'est-à-dire la possibilité pour un agent d'être nommé, au cours de sa carrière, dans n'importe quel versant de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) quel que soit le concours passé.

L'article 4 acte que « le seul changement de service, du département ministériel ou d'établissement public par un fonctionnaire ne constitue pas un changement de la situation de l'intéressé ». Outre les attaques contre les fonctionnaires, cela pose la question de la transparence et du rôle des CAP.

Cette ordonnance est donc une attaque supplémentaire contre les statuts des fonctionnaires, et un outil pour faciliter les mobilités forcées.

Malgré la position unanime des organisations syndicales, la ministre est passée en force pour imposer l'ordonnance, et a annoncé qu'elle la présentera au Conseil des ministres le 18 avril.

La FSU continue d'exprimer son opposition à ce projet d'ordonnance et mettra tout en œuvre pour qu'il ne soit pas adopté.



Géraldine Delaye, SNUipp-FSU 67



Le jeudi 30 mars 2017 les retraités en colère à Mulhouse et Strasbourg

Une fois de plus avec la FSU, dans l'unité, 6 organisations syndicales **CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU** et l'association FGR du Bas-Rhin et Haut-Rhin se sont mobilisés le jeudi 30 mars pour défendre le pouvoir d'achat des retraités pour le droit à la santé.

A Mulhouse, 75 militants se sont rassemblés pour crier leur colère et alerter les candidats à l'élection de la présidence de la république. Symboliquement, une soupe populaire a été servie pour dénoncer le fait que la France, qui n'a jamais été aussi riche, compte 9 millions de pauvres, dont de nombreux retraités (un sur 9).

A Strasbourg 150 militants sont répondu à l'appel de l'intersyndicale en début d'après midi ; Ils ont lancé un **appel solennel aux candidats à la présidence la république** pour la revalorisation de leur pension, le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).

A Strasbourg, comme à Mulhouse, ils ont distribué et fait remplir l'enquête réalisé par leur intersyndicale **afin d'avoir une représentation plus fine des retraités de la région alsace.**

Ils ont reçu un très bon accueil de la population alsacienne au cours de cette journée de luttés et un certain nombre de passants ont rempli ce questionnaire.



Nous pouvons déjà déduire, de l'analyse des questionnaires dépouillés quelques les retraités constatent la dégradation de leur pouvoir d'achat, qu'ils ont des difficultés d'accès aux soins et qu'ils déplorent et sont en colère de la non prise en compte de leur situation par les politique publiques. Cette enquête se poursuit n'hésitez pas à la faire remplir sur le site de FSU :

<http://retraitesencolere.fr>

Nous continuerons à résister. On ne lâche rien !

Françoise Eiden 

Laïcité en Alsace et Moselle: victoire et défaite !

Le 28 janvier a été publiée la loi n° 2017-86. Elle **abroge le délit de blasphème** qui disparaît du code pénal local alors qu'il survivait comme un archaïsme en Alsace et Moselle. Ouf !

Une victoire qui ne vient pourtant qu'à l'issue d'une longue bataille où les partisans du statu quo ont cherché jusqu'au bout à maintenir le texte. Certes la victoire est surtout symbolique mais pas que : pas de condamnation récente. De plus, la règle aujourd'hui applicable est celle définie dans les articles 31 et 32 de la fameuse loi de 1905 dite de séparation des églises et de l'Etat, loi refusée et volontiers décriée par les mêmes partisans du statu quo.

Victoire du mouvement laïque et du collectif des organisations laïques d'Alsace et de Moselle. Notons encore au passage que cette évolution s'est faite sans les troubles et agitations dont ceux qui à droite comme à gauche brandissaient la menace pour refuser toute évolution.

Défaite pour les deux autres revendications prioritaires du collectif, (**optionalité de l'enseignement religieux et pour le primaire sortie de l'heure de religion des 24h hebdomadaires d'enseignement général**). Nous ne sommes peut-être pas passés loin de la réussite, mais le « veto » présidentiel n'a pu être levé. Pas de décret. Il faudra attendre des jours meilleurs et là au vu du contexte politique ça risque d'être très long.

Il reste quelques espoirs d'amélioration de la circulaire rectorale vers l'optionalité, lot de consolation toujours bon à prendre. Restons mobilisés en vue d'autres batailles pour la satisfaction de nos revendications.

Bernard Anclin 